

La médication



Créé par Sandra Mathieu 2020

Certains enfants ayant des maladies chroniques ou autres, doivent prendre des médicaments régulièrement, d'autres à l'occasion pour guérir une maladie infectieuse. L'éducatrice en milieu scolaire peut donc être appelée à administrer des médicaments à des enfants de son groupe. Ceci est une responsabilité importante, même si son geste se limite à remettre le médicament à l'enfant, en vérifier l'absorption par celui-ci et en prendre note dans le registre.

Selon le Règlement sur les services de garde en milieu scolaire du Québec, « La responsable du service de garde doit entreposer sous clé, dans un espace de rangement prévu à cette fin qui se trouve hors de la portée des élèves et à l'écart des denrées alimentaires, les médicaments.... »



Règles à respecter en TOUT TEMPS !

01

La médication doit être hors de la portée des enfants

02

En tout temps les médicaments doivent être rangés sous clé



03

L'entreposage doit être à l'écart des produits alimentaires

04

Aucun médicament sans ordonnance ne doit être administré.

*Il doit y avoir un coffre quelconque avec clé pour les médicaments qu'ils soient réfrigérés ou pas.

Administer des médicaments, ok, mais pas tous !

En service de garde scolaire, nous n'avons aucun protocole pour l'administration de médicament sans prescription médicale tel que l'acétaminophène ou solution d'hydratation ou produits naturels.

Nous n'avons donc pas le droit d'administrer des médicaments qui n'ont pas été prescrits par une autorité médicale. Nous pouvons suggérer au parent de le donner à la maison ou de venir lui-même l'administrer au service de garde.

C'est l'étiquette du pharmacien qui nous indique qu'il a été prescrit par un médecin. De plus, on doit favoriser à ce que les médicaments soient donnés à la maison dans la mesure du possible, en demandant aux parents de demander une prescription longue durée au médecin dans le but de réduire les risques.





Le contenant d'origine, c'est le minimum !

Nous devrions retrouver sur le contenant d'origine l'étiquette du pharmacien qui indique:

- ✓ le nom de l'enfant,
- ✓ le nom du médicament,
- ✓ la prescription,
- ✓ la posologie,
- ✓ la date d'expiration,
- ✓ la durée du traitement,
- ✓ la méthode de conservation et autres indications (agiter avant de servir, etc.).

Les parents peuvent demander à leur pharmacien d'avoir deux contenants avec l'étiquette afin de pouvoir en laisser un au service de garde et l'autre à la maison. S'il y a un changement de posologie, vous devez avoir une nouvelle étiquette du pharmacien attestant la nouvelle posologie.

Si le parent vous demande de modifier la posologie c'est NON !! Vous ne pouvez le faire que si celle-ci est indiquée sur la prescription. Il est important aussi de vérifier les dates d'expiration du médicament qui est pris sur une longue durée (Ventolin, insuline, etc.).

Si l'enfant à besoin de prendre sur une base régulière un médicament en vente libre, comme de l'acétaminophène, le parent doit demander au pharmacien d'apposer l'étiquette sur la boîte, la bouteille ou un contenant quelconque avec les toutes les informations.



Formulaire d'administration

Malgré que nous ayons la prescription du médecin, nous devons quand même avoir une autorisation signée par le parent.

Il est important que cette autorisation soit signée avant l'administration du médicament. Cette autorisation doit contenir les informations suivantes :

- ✓ nom de l'enfant,
- ✓ nom du médicament,
- ✓ date du début et de la fin d'administration,
- ✓ l'heure de l'administration,
- ✓ une autorisation du parent à ce que le personnel du service de garde administre le médicament
- ✓ et la signature du parent.

Nous devons vérifier que l'information est conforme à la prescription. À chaque changement de posologie, le parent doit remplir à nouveau le formulaire. Ce formulaire doit être conservé dans le dossier de l'enfant, même après la fin de la prescription.



Les 5B-Registre complété par l'éducatrice.

L'éducatrice ne doit pas seulement remettre le médicament aux enfants. Elle doit s'assurer de suivre la règle des **5B** :

- **Bon médicament** : Il faut s'assurer d'avoir en main le bon médicament en regardant bien l'étiquette de celui-ci. L'éducatrice devrait connaître sa forme, sa couleur, etc.
- **Bon enfant** : comme il peut y avoir plusieurs enfants qui prennent des médicaments, on doit s'assurer que nous donnons le bon médicament au bon enfant. Si on administre un médicament à un autre enfant, il faut rapidement appeler un pharmacien ou le Centre antipoison du Québec et suivre les instructions. Aviser le parent.
- **Bon moment** : Il est important de respecter l'heure d'administration du médicament puisqu'un médicament donné trop tard peut avoir des effets secondaires ou réduire l'efficacité de celui-ci. Il faut donc que l'éducatrice se donne des trucs afin d'éviter un oubli. Si l'éducatrice a oublié d'administrer le médicament, elle doit l'administrer le plus rapidement possible et rajuster l'heure d'administration des autres doses, aviser le parent et l'inscrire au registre s'il reste moins que la moitié du temps habituel entre deux prises de médicament, elle doit vérifier auprès du pharmacien si elle peut l'administrer, elle doit informer le parent et l'inscrire au registre. Ne jamais doubler les doses sous prétexte d'en avoir oublié une.
- **Bon dosage** : L'éducatrice peut seulement administrer le dosage indiqué sur l'étiquette du pharmacien, elle ne peut modifier celle-ci même si la consigne vient du parent. S'assurer d'avoir les instruments nécessaires (dosette, coupe-pilule, etc.). Une dose excessive est dangereuse et une dose insuffisante est inefficace.
- **Bonne façon** : elle doit aussi s'assurer que l'enfant l'a bien pris (ceci évite que l'enfant jette son médicament ou même qu'il le donne à un autre enfant.) et qu'il le fait de la bonne façon (croquer, avaler tout rond, brasser le médicament, etc.).

Ne pas oublier...

L'éducatrice doit remplir par la suite un registre à chaque fois qu'elle administre un médicament. Elle doit indiquer:

- ✓ le nom de l'enfant
- ✓ la date,
- ✓ le nom du médicament,
- ✓ la posologie
- ✓ l'heure d'administration
- ✓ et signée le registre.

Il est important qu'elle le fasse immédiatement après qu'elle ait administré le médicament, afin de s'assurer de l'indiquer et être en mesure de constater si elle a oublié de l'administrer. Il peut être pertinent d'accrocher le registre dans l'armoire de médicament afin qu'elle n'oublie pas de le remplir. D'autant plus qu'elle doit remettre sous clé immédiatement le médicament après l'administration. Elle doit aussi éviter de traîner les médicaments sur elle, car elle pourra oublier de les remettre en place par la suite.

Comme le temps de l'éducatrice est compté, elle peut préparer un registre avec les informations déjà inscrites où il ne lui restera qu'à signer. Il faut par contre rester vigilante et vérifier quand même l'information avant de signer.

Laver et stériliser les instruments qui ont servi à la prise de médicament, laisser sécher à l'air et ranger. Il est important que l'éducatrice informe le parent du tout problème lors de l'administration (échapper une pilule, l'enfant qui est incapable d'avaler, administration retardée, etc.). Elle doit aussi rester vigilante suite à l'administration d'un médicament à une détérioration de l'état de santé de l'enfant et prendre les mesures qui s'imposent.



**Autres
points
importants**

L'éducatrice doit aussi respecter les règles d'éthique en n'administrant pas les médicaments devant tous les enfants, elle doit se montrer discrète. Le service de garde devrait prévoir un coin intime pour le faire.

Nous devons aussi garder les autorisations d'administration de façon confidentielle.

Elle doit aussi respecter des règles d'hygiène en évitant d'être directement en contact avec le médicament lorsque possible et en se lavant bien les mains avant et après l'administration ou même entre deux administrations de médicaments afin d'éviter la contamination.

Plusieurs parents envoient des médicaments directement dans la boîte à lunch des enfants, afin que l'enfant prenne son médicament lui-même. L'éducatrice doit rester vigilante et informer les parents des risques de cette méthode. En offrant aux parents de prendre en charge l'administration des médicaments de son enfant et de l'avertir lorsqu'il aura besoin de renouveler la prescription, les parents sont habituellement très contents et collaborent bien par la suite.

Une fois le traitement terminé remettre aux parents le médicament restant. Moins nous conservons de médicaments, moins le risque d'erreur est grand.



Techniques d'administration 1/2

Médicament en liquide : Verser la quantité de médicaments prescrits dans une cuillère graduée, une seringue orale ou un contenant gradué. Tenir l'outil à la hauteur des yeux pour s'assurer d'avoir la bonne quantité. Offrir un peu d'eau ou de jus si ce n'est pas contre-indiqué, afin de faire disparaître le goût du médicament.

Les comprimés et les capsules : Éviter de toucher aux comprimés ou aux capsules. Verser les comprimés dans le couvercle au lieu de les prendre avec les doigts. Par mesure d'hygiène, transvider les comprimés dans une cuillère ou autre contenant afin d'éviter de contaminer le couvercle. Faire croquer les comprimés croquables ou donner avec un verre d'eau pour aider l'enfant à avaler. Montrer au plus vieux à mettre le médicament bien au fond de la bouche. Si l'enfant est incapable d'avaler un médicament, le mélanger à un aliment familier. S'assurer d'abord que ce n'est pas contre-indiqué.

Goutte dans les oreilles : Coucher l'enfant sur le côté sur un matelas ou la tête de côté sur la table. Nettoyer les résidus de médicament restant avec un papier mouchoir. Agiter le contenant et aspirer le liquide avec le compte-gouttes. Afin que le liquide se dirige bien dans le conduit de l'oreille, tirer le lobe d'oreille vers le bas et vers l'arrière. Mettre le nombre de gouttes prescrites. Relâcher l'oreille quelques secondes après l'administration des gouttes. Éviter que le compte-gouttes touche l'oreille ou un autre objet, s'il y a eu contact, essuyer le compte-gouttes avec un papier mouchoir avant de la remettre dans la bouteille.



Techniques d'administration 2/2

Goutte ou onguent dans les yeux : Coucher l'enfant sur un matelas ou la tête vers l'arrière sur la table. Agiter le contenant au besoin. S'il y a des cristaux, sur le contenant les essuyer avant de mettre les gouttes afin qu'ils n'entrent pas en contact avec l'œil. Tenir le compte-gouttes afin que l'extrémité pointe vers le bas. Éviter que le compte-gouttes ou le tube touche l'œil, il pourrait avoir contamination, essuyer avant de remettre le couvercle. Appuyer la paume de la main sur le menton de l'enfant et tirer la paupière inférieure vers le bas avec l'index afin de créer une poche. Approcher le compte-gouttes ou le tube, attendre le clignement réflexe et déposer les gouttes dans cette poche. Si la quantité est supérieure à une goutte, attendre 3 à 5 minutes avant d'administrer les suivantes. Fermer l'œil et éponger le surplus.

Onguent ou une crème : Nettoyer la plaie à l'eau savonneuse pour enlever l'onguent précédent. Éviter que le tube entre en contact avec la plaie et essuyer l'excédent de crème avec un mouchoir. Prendre une quantité de crème ou d'onguent au moyen d'un bâtonnet ou d'un papier mouchoir. Appliquer une mince couche sur la partie irritée, selon l'ordonnance. Éviter de contaminer le pot en introduisant le bâtonnet ou le mouchoir deux fois.

Inhalateurs (pompe d'asthme) : Il existe deux types d'inhalateurs pour contrer l'asthme : les inhalateurs doseurs (ID) [ou aérosols doseurs, ou pompes],

Les inhalateurs doseurs à poudre sèche (Turbuhaler, Diskus, Aérolizer.) Chez les plus jeunes enfants, l'utilisation d'une chambre à air facilite l'utilisation des pompes. Il est important de faire rincer la bouche à l'enfant après l'utilisation de corticostéroïde pour éviter les champignons. Si l'enfant est capable de les prendre seul, superviser quand même la prise de médicament.

